

L'administration et le financement des programmes varient sensiblement d'une province à l'autre. Diverses provinces y utilisent les recettes générales, les taxes de vente provinciales et les primes individuelles, séparément ou conjointement. Le gouvernement fédéral verse à chaque province 25 p. 100 du coût par habitant des services internes pour l'ensemble du Canada, plus 25 p. 100 des frais des services internes au sein de la province, multipliés par la moyenne de personnes assurées, pour l'année, dans la province. À l'échelon national, la participation fédérale totale s'élève à 50 p. 100 environ des frais partageables. Toutefois, cette proportion varie d'une province à l'autre; elle est plus élevée dans le cas des régimes peu coûteux que dans celui des régimes plus coûteux. Les versements aux provinces en vertu du régime, du 1<sup>er</sup> juillet 1958 au 31 décembre 1963 se sont chiffrés par plus de 1,300 millions. En 1963, les subventions fédérales aux provinces et territoires ont totalisé \$357,600,000 ainsi partagés: Terre-Neuve, \$7,600,000; Île-du-Prince-Édouard, \$1,800,000; Nouvelle-Écosse, \$13,800,000; Nouveau-Brunswick, \$11,600,000; Québec, \$100,800,000; Ontario, \$126,800,000; Manitoba, \$18,200,000; Saskatchewan, \$19,700,000; Alberta, \$25,300,000; Colombie-Britannique, \$31,100,000; Yukon, \$295,000; Territoires du Nord-Ouest, \$553,000.

Les données des tableaux 2 et 3 sont celles de 1961, première année complète de participation de toutes les provinces et des deux territoires au programme d'assurance-hospitalisation. Les tableaux se rapportent aux hôpitaux énumérés dans les accords relatifs à l'assurance-hospitalisation. Les hôpitaux qui participent aux programmes d'assurance sont les hôpitaux «soumis à l'examen du budget» (soit la plupart des hôpitaux spécifiés dans les accords) et les hôpitaux «contractuels», c'est-à-dire les hôpitaux privés ou industriels avec lesquels la province a passé un contrat visant la fourniture de services assurés. Les hôpitaux fédéraux, également énumérés dans les accords, sont inclus dans les tableaux 2 et 3. Les hôpitaux soumis à l'examen du budget comprennent les hôpitaux généraux voués au traitement des affections aiguës ou aux soins de peu de durée, les hôpitaux spéciaux et les hôpitaux pour maladies chroniques.

Le 31 décembre 1961, les 1,309 hôpitaux répondants (toutes catégories) déclaraient un total de 121,046 lits et berceaux dressés, soit une capacité de 6.6 lits pour 1,000 habitants; à l'échelon provincial, la capacité correspondante variait de 4.3 à Terre-Neuve à 8.5 en Alberta et davantage dans les territoires. Le nombre de journées d'hospitalisation par millier d'habitants variait aussi considérablement d'une province à l'autre; le taux national s'établissait à 1,951.9, soit beaucoup moins que les moyennes de la Saskatchewan et de l'Alberta, mais beaucoup plus que la moyenne de Terre-Neuve. En 1961, 87.8 p. 100 de toutes les journées de soins à l'hôpital étaient assurés.

## 2.—Nombre de lits et de berceaux dans les hôpitaux conventionnés, et taux pour 1,000 habitants, par province, 31 décembre 1961<sup>1</sup>

| Province ou territoire         | Hôpitaux répondants | Lits et berceaux |                   |
|--------------------------------|---------------------|------------------|-------------------|
|                                |                     | Nombre           | Taux <sup>1</sup> |
| Terre-Neuve.....               | 42                  | 1,982            | 4.3               |
| Île-du-Prince-Édouard.....     | 9                   | 651              | 6.2               |
| Nouvelle-Écosse.....           | 48                  | 4,138            | 5.6               |
| Nouveau-Brunswick.....         | 40                  | 3,709            | 6.2               |
| Québec.....                    | 281                 | 32,338           | 6.1               |
| Ontario.....                   | 331                 | 41,389           | 6.6               |
| Manitoba.....                  | 100                 | 6,685            | 7.3               |
| Saskatchewan.....              | 160                 | 7,578            | 8.2               |
| Alberta.....                   | 162                 | 11,382           | 8.5               |
| Colombie-Britannique.....      | 111                 | 10,710           | 6.6               |
| Yukon.....                     | 3                   | 157              | 10.7              |
| Territoires du Nord-Ouest..... | 22                  | 327              | 14.2              |
| <b>Canada.....</b>             | <b>1,309</b>        | <b>121,046</b>   | <b>6.6</b>        |

<sup>1</sup> Pour 1,000 habitants; d'après le recensement de 1961.